

# Bloc-Notes veveysan

P.P. N° 163

Organe officiel du  
Parti Socialiste Veveysan  
43<sup>e</sup> année  
Tirage: 10'500 exemplaires



23 avril 2010  
Case postale 855  
1800 VEVEY 1  
CCP 18- 6390 -3

<http://www.ps-veveysan.ch>

## 1er mai: Refaites du travail !



### Edito

- Campagnes
- Martial Pousaz

page 2

### Actualité veveysanne

- Le SIGE en Afrique

page 3

### Bilan du PS Veveysan

- Garderies,  
le programme  
ambitieux de Vevey !

pages 4-5

### Sécurité

- Caméras de sur-  
veillance: «dispositif»  
sécuritaire ou «outil»  
de communication à  
usage électoral?

page 6

### Votations du 7 mars

- Les leçons d'une  
votation populaire

page 7

### Premier mai / UNIA

- L'égalité !

page 8

## E d i t o

## Campagnes

**Eric GAVIN**

Horticulteur-Paysagiste  
Président section PS Vevey  
Conseiller communal

Il paraît que nous sommes entrés en campagne. Un journaliste m'a d'ailleurs déjà appelé afin de connaître les visées de mon parti pour les élections de 2011. Or, le parti socialiste veveysan vient juste de constituer sa commission électorale qui planchera sur le futur programme et le déroulement de la campagne de cet automne. C'est un moment fort pour le militant, qui remet en jeu l'acquis d'une législature pour se présenter devant ses électeurs avec ses convictions réaffirmées et un programme qui concrétise son investissement pour sa ville et ses concitoyens. Puissent-ils lui apporter leur soutien !

Cela m'amène à parler de la force d'un parti, qui est sa capacité militante à convaincre, à faire passer le message, à faire accepter son projet pour la communauté. Cette force est proportionnelle à l'engagement de ses membres et repose sur l'aptitude de ses leaders à proposer une image et un discours forts.

A l'échelon national, la campagne médiatique est permanente avec une figure présidentielle omniprésente mais aussi une force de propositions importante que nous, militants, relayons sur le terrain en faisant signer des initiatives, par exemple. De même au niveau cantonal, où la figure tutélaire du PSV est un Conseiller d'Etat reconnu par une grande majorité des Vaudois comme un homme politique de très grande envergure. Je veux parler de Pierre-Yves Maillard.

A Vevey, cette majorité socialiste à l'exécutif gagnée après des années de lutte dans l'opposition est venue à

point nommé pour Laurent Ballif qui a immédiatement acquis cette stature de syndic - député que les Vaudois apprécient tant. Avec Marcel Martin et Lionel Girardin, le trio socialiste a fait de la Municipalité une équipe gagnante dont le bilan est à l'honneur et au bénéfice des Veveysannes et des Veveysans.

Ma seule réponse au journaliste a été de dire que je suis un président de parti serein. J'estime que les élus socialistes (tant au législatif qu'à l'exécutif) ont répondu aux attentes que leurs électeurs ont placées en eux et que c'est de bon augure pour les élections de 2011.

Vive la prochaine campagne et excellent 1er mai à vous, lectrices et lecteurs

**E. G.**

PS : si la politique vous intéresse, si l'avenir de votre ville vous tient à cœur, n'hésitez pas à nous contacter pour un entretien.

Nous avons appris avec grande tristesse le décès, le 30 mars dernier, de notre camarade

**Martial Pousaz**

dans sa 61ème année.

Ancien membre du Conseil communal, il a travaillé de 1979 à 2000 en qualité d'ouvrier jardinier à la commune de Vevey. A cette date, il a bénéficié d'une rente d'invalidité.

Il vivait entre le Cameroun, où il avait créé une nouvelle famille, et Vevey, où il revenait régulièrement et avait conservé de nombreuses attaches. C'est d'ailleurs dans notre ville qu'il est décédé, étant rentré en février de cette année.

Martial Pousaz avait acquis une certaine notoriété en raison de plusieurs engagements bénévoles et culturels, notamment en faveur des chômeurs, de l'intégration et contre l'exclusion sociale. Mais il était également celui que les journaux appelaient «le jardinier poète». Il était en effet l'auteur de plusieurs recueils de poèmes, publiés dans les années 1990 avec le soutien d'un grand nombre d'amis et de camarades.

Le Parti socialiste veveysan présente toutes ses condoléances à sa famille, en particulier à sa compagne et à ses deux enfants vivant à Vevey.

Martial Pousaz lors du cortège du 1<sup>er</sup> Mai en 1985.Bloc-Notes  
veveysan**fondé en 1967****Editeur responsable:**

Eric Gavin

**Rédacteur:**

Laurent Ballif

**Réalisation graphique:**

Madeleine Morvan

**Impression:**Rapide Offset Service,  
Ecublens**Paraît 3-4 x par année****Ont participé à ce numéro:**

Laurent Ballif,  
Eric Gavin  
Lionel Girardin,  
Marcel Martin,  
Vincent Matthys,  
Yvan Schneider.

**Abonnement: 15 francs****Abonnement de soutien:  
ce que vous pouvez.****CCP: 18 - 6390 - 3**

## Actualité veveysanne

**Le SIGE en Afrique**

**Marcel MARTIN**  
Municipal  
Président du Comité de Direction  
du SIGE



En 2005, les Nations Unies se sont engagées formellement, au travers des Objectifs du Millénaire pour le Développement, à réduire l'extrême pauvreté et la faim dans le monde, un des objectifs étant de concrétiser le droit à l'eau pour l'Homme.

Considérant que l'accès à l'eau nécessaire à la vie est un droit humain fondamental, considérant que l'eau est un patrimoine commun de l'humanité, le Conseil intercommunal du SIGE a décidé, par voie de préavis, d'une part d'adhérer à la déclaration «l'eau bien public», et d'autre part d'alimenter un fonds à raison de 1 centime par m<sup>2</sup> d'eau consommé, pour autant que les finances du service le permettent. Le Comité de Direction et la Direction du Service étaient convaincus de la nécessité de s'engager dans un projet relevant de son métier, de son savoir faire, c'est-à-dire la gestion de l'eau de la source à sa restitution à la nature. Une volonté reconnue unanimement par le Conseil intercommunal.

Un déplacement au Bénin, l'ancien Dahomey, a permis à une délégation du SIGE, dont je faisais partie ainsi que le Directeur du service et le responsable de l'assainissement, de s'entretenir avec les représentants HELVETAS Bénin, responsables et partenaires locaux.

La Commune de Sinendé, située au nord du pays, à 180 km de piste de la première ville, Parakou, bénéficiera de notre appui.

Lors de la réception à l'Hôtel de Ville, Monsieur le Maire, ses adjoints et le Directeur de l'école secondaire nous

ont fait part de leurs préoccupations, que ce soit dans les domaines de la formation, de l'hygiène, du sanitaire, de l'intercommunalité et surtout de la gestion publique de l'eau, de sa qualité.

C'est une commune de 80'000 habitants, répartis dans une trentaine de villages, vivant essentiellement de l'agriculture, au rythme d'un autre temps.

Ce fut un bel accueil de la part des écoliers interrompant leurs vacances pour venir, en uniforme scolaire, interpréter quelques chansons de leur répertoire.

Dans certains villages, des pompes sont déjà opérationnels, mis en place par de précédents programmes conduits par HELVETAS Bénin. En visitant ces contrées, nous avons vite compris qu'il eut été impossible pour le SIGE de piloter à distance de tels pro-

jeux, persistent à glaner les quelques gouttes d'eau souillée que la nappe phréatique veut bien rendre, ceci à deux mois de la saison des pluies; un puits construit dans les années septante, peu profond (9 mètres env.), à ciel ouvert, donc réceptif à toutes sortes de pollutions... Et dire que nous, nous faisons nos besoins dans de l'eau potable !

Notre projet va financer, dans un premier temps, 18 pompes réparties entre villages, écoles et dispensaires. Le développement technique du dispositif consiste en un forage dans la nappe phréatique, une dalle bétonnée en surface assurant l'étanchéité et la salubrité de l'eau, une pompe manuelle couplée sur un compteur, puis le robinet: une installation simple et surtout efficace. Afin éviter le gaspillage, l'eau est vendue.



jets, d'où la nécessité de collaborer avec une organisation active et surtout familiarisée avec les multiples contraintes locales.

Nous avons vécu un moment de remise en question lorsque, dans un village, des femmes élégantes, aux robes lumineuses, entourant l'unique

Le financement du SIGE se monte à CHF 548'000.- répartis sur trois ans, ce qui représente CHF 10.- par raccordement à notre service.

**M. M.**

## Le PS Veveysan fait son bilan

**Garderies: le programme ambitieux de Vevey !**

**Lionel GIRARDIN**  
Municipal Sécurité /  
Affaires sociales et familiales

Concilier une activité professionnelle et une vie familiale constitue aujourd'hui un réel défi pour toutes les familles. Il est de plus en plus fréquent qu'un seul revenu ne permette pas de couvrir l'ensemble des charges fixes du ménage. Toutes les couches de la population sont touchées par cette problématique. Par ailleurs, l'accès facilité et encouragé aux études supérieures fait que les deux conjoints sont enclins à conserver une activité professionnelle. Ces deux éléments sont les catalyseurs essentiels dans la demande en structures de garde.

La nécessité économique et le besoin de valoriser, d'utiliser les compétences acquises lors des études, parfois longues, sont les bases principales des politiques familiales mises en place par les collectivités publiques. De nombreuses familles déterminent leur lieu de vie en fonction de l'accessibilité des services de la cité, des transports, des activités de loisirs, etc., mais aussi du nombre et de la qualité des structures d'accueil des enfants en âge préscolaire (jusqu'à 4 ans) et des enfants scolarisés. La commune de Vevey n'échappe pas à cette réalité. La Municipalité, mais aussi le parti socialiste veveysan, a fait de la création de structures d'accueil une priorité et entend répondre aux attentes dans les meilleurs délais.

En 2008, Vevey a créé le Réseau Enfance Vevey et Environ (REVE) avec ses partenaires que sont les communes de Chardonne, Jongny,

Corsier, Corseaux et La Tour-de-Peilz ainsi que l'entreprise Nestlé. Ce réseau permet de placer des enfants dans l'ensemble des structures se trouvant sur le territoire des différentes communes. A ce jour, la situation dans les unités préscolaires est la suivante:

Garderies veveysannes	Nb de places	Garderies boélandes	Nb de places
Les Marionnettes	100	Croqu'Lune	51
La Barcarolle	49	Croqu'Lune Bel-Air	20
Les Sapins	25	Villa Rose	46
Les Cèdres	56		
Les Petits pois	38		
<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>Total</b>	<b>117</b>

Ces structures permettent en l'état, vu qu'une place est généralement utilisée par plus d'un enfant en fonction des besoins réels des familles, d'offrir une solution à plus de 500 enfants. Les structures veveysannes sont utilisées à plus de 80% par des familles ayant leur domicile sur la commune. A cela, il faut rajouter les 247 enfants (dont 58 veveysans) placés auprès de 70 accueillantes en milieu familial (mamans de jour).

Le plan de développement du réseau REVE, qui est à ce jour le plan le plus ambitieux de toutes les régions du canton, prévoit des ouvertures selon la planification ci-dessous. Actuellement, les unités parascolaires, (pour les enfants en âge de scolarité) offrant 78 places à la disposition de 215 enfants, se situent dans des bâtiments distincts des garderies. A l'avenir ces unités seront intégrées aux garderies.

Garderies veveysannes	Année d'ouverture	Nb de places préscolaire	Nb de places parascolaire
Les Moulins	2010	66	24
Les Perles d'Azur	2011	39	12
Îlot Bergère	2012	42	24
Rivage	2013		24
<b>Total</b>		<b>147</b>	<b>84</b>

Ces réalisations porteront la capacité du réseau à près de 700 places disponibles en structures préscolaires. Il est important de noter que tous les partenaires institutionnels de Vevey travaillent aujourd'hui sur la possibilité de créer des structures sur leur territoire. De nombreux projets sont en bonne voie pour les structures parascolaires.

Les prévisions d'augmentation de la population nous imposent de faire évoluer le plan de développement pour l'adapter aux nouvelles conditions. Ainsi, chaque projet de modification d'un immeuble, toute nouvelle construction, donne lieu à une réflexion de la part de la direction des affaires sociales et familiales de la commune. L'opportunité d'y installer une nouvelle structure est à chaque fois analysée. Afin d'augmenter les

## Le PS Veveysan fait son bilan

capacités du REVE à créer de nouvelles structures, un travail important est effectué auprès des entreprises afin qu'elles adhèrent au réseau, comme Nestlé l'a fait dès le début.

Par ailleurs, le REVE a mis en place une politique tarifaire permettant d'offrir des structures de garde à un prix répondant aux attentes des parents, et surtout en rapport avec leurs moyens financiers. Le réseau n'applique pas la politique tarifaire la moins chère pour les parents mais la plus équitable pour l'ensemble des partenaires.

La participation des parents est basée sur un taux technique permettant de couvrir environ le 30% de l'ensemble des charges, 18% des salaires du personnel encadrant les enfants est pris en charge par les subventions cantonales et patronales (correspondant à environ 16% des charges totales), 3%

correspond à des subventions diverses. Le solde, soit un peu moins de la moitié du total, est à la charge des partenaires du réseau en fonction de la consommation effective des habitants de la commune ou des collaborateurs du partenaire. Pour Vevey, en 2010, cette prise en compte du déficit des garderies correspond à un montant avoisinant les CHF 4'000'000.-. Les coûts supportés par les parents étant liés à leurs revenus, relativement élevés dans notre zone, le bouclage des comptes des années précédentes montre qu'ils supportent en réalité entre 35 et 40% des charges totales des structures.

Participation des parents	30%
Subventions	16%
Revenus divers	3%
Solde à la charge des communes et des partenaires	51%

De nombreuses études nationales et internationales indiquent que chaque franc investi dans les garderies induit un retour de deux francs pour l'économie et les collectivités. Le Parti socialiste veveysan, dont le programme a toujours mis en évidence les besoins en places d'accueil, soutient fermement la politique de la Municipalité, majoritairement issue de ses rangs. Il attend avec impatience les nouveaux projets permettant de répondre à l'attente de la population et entend bien proposer des solutions supplémentaires dans les meilleurs délais.

L. G.



## S é c u r i t é

**Caméras de surveillance:****«dispositif» sécuritaire ou «outil» de communication à usage électoral ?**

**Vincent MATTHYS**  
Président Groupe  
Conseiller communal  
Secrétaire général ASCOR

Avant de «braquer»... les caméras sur la proposition du Parti libé-radical (PLR) de doter la Ville de Vevey d'un tel dispositif de surveillance, je tiens à réaffirmer d'entrée ceci: **la sécurité est à la fois un besoin et un droit de tout un chacun**, et ce indépendamment de l'âge, du sexe et des origines. Se sentir en sécurité constitue ainsi une des conditions sine qua none de la qualité de vie.

En aucune manière, il y a volonté de ma part de «prendre à la légère» ou de «minimiser» le souhait de la population de se sentir en sécurité lorsqu'elle fait usage de l'espace public. Il en est de même pour la préservation des lieux publics, qui ne doivent en aucun cas devenir le «théâtre» d'actes gratuits entraînant déprédations ou autres dommages.

A la lecture de la motion déposée par la section veveysane du PLR au Conseil communal, c'est donc bien la question suivante que je me pose: **Est-il effectivement possible de renforcer la sécurité à l'aide d'une vidéosurveillance «ciblée» et «localisée», comme préconisé ?**

Dans son communiqué de presse du 27 janvier 2010(1), le PLR rappelait qu'il n'était pas le premier parti à se positionner en faveur de caméras de surveillance. Effectivement, le Parti socialiste suisse (PSS) avait estimé en 2008, dans un papier de position sur la sécurité, «*qu'une vidéosurveillance ciblée et préservant la protection des données, pouvait être utile lorsqu'elle était utilisée ponctuellement aux endroits névralgiques et difficiles à surveiller par d'autres moyens*»(2).

Néanmoins, et pour être exhaustif, il convient de préciser qu'il y était également stipulé que l'intérêt des caméras pour la sécurité publique en général restait contesté; la présence visible et régulière des forces de l'ordre, mais aussi de «grands frères» ou d'animateurs de rue, devant toujours être préférée à ce type de dispositif !

**Qu'en est-il donc sur le «terrain» ?**

A la lecture des quelques bilans dressés tant en Angleterre qu'en France, force est de constater que les résultats sont loin de correspondre aux attentes initiales. Pour l'essentiel, ces études montrent que, **si les caméras sont relativement efficaces en milieu fermé** (commerces, parking, bus, trains, couloirs, ascenseurs, ...), **elles perdent une grande partie de leur intérêt dans les milieux ouverts** et à plus forte raison, lorsqu'il s'agit:

- de systèmes automatisés (surveillance indirecte); c'est-à-dire lorsque personne ne se trouve derrière l'écran de contrôle pour déclencher une intervention policière en cas de délit ou d'agression;
- de systèmes qui ne permettent pas de suivre le déplacement d'individus suspects; à noter que les coûts d'exploitation d'un tel système sont très élevés car ils demandent la présence d'un opérateur pour visionner et traiter en continu le flux d'images.

Un rapport anglais mandaté par Scotland Yard (*Security Document World Conference – avril 2008*)(3) parle ainsi d'échec. Alors que la Grande-Bretagne a investi des millions de Livres sterling, seuls 3% des délits ont été résolus ces dernières années à l'aide de caméras de surveillance. Les effets préventifs de tels systèmes restent également relativement faibles, du moins dans le temps.

Selon les experts, ceci s'explique par plusieurs facteurs: la mauvaise qualité des images prises par les caméras en milieu ouvert (malgré les progrès techniques); un manque de personnel formé pour analyser le flux d'images (surveillance directe); les capacités d'adaptation des délinquants qui se rendent compte plus ou moins rapidement des limites du système (un peu comme ces automobilistes qui freinent à proximité d'un radar fixe, pour réaccélérer quelques centaines de mètres après...); et une certaine «accoutumance» de la part de la population, qui tend alors à se désintéresser de ce qui se passe dans la rue, les caméras étant là pour cela.

Le risque de voir les déprédations «se déplacer» vers des zones non-couvertes par des caméras n'est pas à négliger non

plus, comme l'ont constaté certaines villes françaises.

De même, il faut savoir que bien des comportements sont imprévisibles. C'est le cas, par exemple, des comportements de nature impulsive ou agressive. D'autre part, la présence de caméras ne dissuadera certainement pas des personnes avinées de faire du tapage nocturne et de commettre quelques déprédations au passage.

**Conclusions:** En prenant en compte les barrières légales qui cadrent l'installation et l'utilisation de caméras sur le domaine public et en faisant abstraction des présupposés idéologiques «gauche/droite», il ressort que la vidéosurveillance n'est ni une réminiscence de «Big Brother» comme le pensent certains, ni «la» solution comme le préconisent d'autres pour lutter fermement contre l'insécurité. **Au mieux, apporte-t-elle une réponse partielle, mais relativement coûteuse, en matière de dissuasion, et ce dans des conditions très précises et dans un temps souvent limité.** Une présence policière accrue est semble-il bien plus efficace, tout comme l'éclairage adéquat des places publiques, des préaux et des passages souterrains. Par contre, **l'installation ponctuelle de caméras** pourrait venir compléter ce dispositif.

Une chose est par contre certaine: **les caméras de surveillance ne traitent pas les causes profondes de l'insécurité!** Avoir une conception globale de la sécurité, c'est permettre à chacun de pouvoir disposer de perspectives d'évolution et d'opportunités pour les réaliser. Cela suppose l'égalité des chances, la garantie de moyens d'existence et de justice sociale.

Ainsi, les mesures qui créent le plus de sécurité ne sont pas celles qui excluent ou stigmatisent, mais bien celles qui intègrent !

(1) [www.prvd.ch/platform/content/element/88229/CP\\_vidosurveillance\\_19012010.pdf](http://www.prvd.ch/platform/content/element/88229/CP_vidosurveillance_19012010.pdf)

(2) [www.spps.ch/fileadmin/downloads/](http://www.spps.ch/fileadmin/downloads/)

Pospap/f/080708\_Papier-de-position\_Securite\_f.pdf

(3) [www.guardian.co.uk](http://www.guardian.co.uk)

## Votations du 7 mars

**Les leçons d'une votation populaire**

**Laurent BALLIF**  
Syndic de Vevey



Le 7 mars dernier, la population veveysanne était appelée aux urnes, après un référendum abouti contre l'arrêté d'imposition prévu pour 2010. En octobre 2009, le Conseil communal avait adopté, à une assez confortable majorité (environ 43 contre 30 oppositions), la proposition municipale de laisser ce taux à 77 points, comme les années précédentes.

La récolte des signatures n'avait pas pu débuter immédiatement, puisque c'est le Conseil d'Etat qui doit valider tous les arrêtés d'imposition des communes du canton. Et ledit Conseil d'Etat attend le délai ultime, soit début novembre, pour commencer cette étude, si bien que la validation définitive n'est arrivée que début décembre !

Le comité référendaire avait donc eu largement le temps de se préparer, de rédiger son argumentaire et ses feuilles de signatures, durant ces semaines d'attente légale. Mais le désavantage a été qu'il a dû récolter ces signatures en plein mois de décembre, dans le froid et l'ambiance des Fêtes. Quoi qu'il en soit, les signatures nécessaires ont été remises au Greffe le 28 décembre (!) et, après vérification, il y en avait environ 3'500 de valables sur les 4'200 récoltées.

Pour cette récolte, il faut tout de même relever que les référendaires ont fait flèche de tout bois. D'un côté, certains membres libéraux affirmaient que la commune était tellement à l'aise qu'elle pouvait absorber la perte prévue de 2,5 millions correspondant à une baisse de 2 points

d'impôt sans avoir à diminuer son budget. De l'autre, certains radicaux ravivaient de vieilles angoisses et affirmaient sans rire que Vevey était à la limite de la banqueroute et pourrait se retrouver sous tutelle comme en 1936.

La campagne de votation s'est révélée très tactique, vu le type de vote attendu de l'électeur. Il s'agissait en effet de demander au citoyen s'il était d'accord ou pas avec la décision du Conseil communal de maintenir le taux d'imposition à 77. Cela voulait dire très clairement que les gens qui étaient favorables au statu quo devaient dire OUI, et ceux qui voulaient le changer devaient dire NON.

Or, la droite référendaire avait fait toute sa campagne en affirmant qu'elle exigeait une baisse d'impôt, elle se trouvait empruntée à devoir maintenant conseiller à ses partisans de dire NON ! Il faut préciser que cette difficulté est parfaitement légale: un référendum ne peut déboucher que sur une consultation populaire demandant confirmation ou infirmation d'une décision politique. C'était abusif de prétendre qu'il était possible, en un seul vote, d'imposer au Conseil et à la Municipalité une baisse d'impôt. Au pire, en cas de NON majoritaire, le Conseil aurait dû se prononcer sur un nouveau préavis de la Municipalité, mais rien ne l'obligeait alors d'intégrer la proposition d'une baisse de 2 points.

La campagne a donc été un peu fumeuse pour ceux qui n'ont pas la pratique de ces procédures démocratiques. La gauche et le centre ont toutefois choisi une voie claire, celle de s'affirmer solidaires et unitaires, en faveur du bien public. C'était le sens univoque des slogans affichés sur ses panneaux. La droite a choisi, de son côté, un slogan strictement égoïste, «pour payer moins d'impôts», laissant complètement de côté ses autres messages (contestation de

certain investissements, demande de limitation des dépenses, crainte de futurs déséquilibres financiers). Alors qu'elle avait voulu se présenter comme une alternative prudente et sérieuse à ce qu'elle dénonçait comme de l'aventurisme chez la gauche, elle apparaissait tout à coup sous son vrai jour: chicanière et recroquevillée sur ses économies, inconsciente des besoins collectifs et de l'économie générale de la ville et de la région.

Au final, ce sont 2'283 OUI qui sont sortis des urnes, contre 2'267 NON. L'étroitesse du score cache le fait que les électeurs suisses, plus habitués à ce procédé du oui qui veut dire non, ont voté assez nettement pour le OUI (1994 contre 1827), le presque rééquilibrage étant la conséquence du vote des étrangers. Si cette particularité est apparue, c'est que la Confédération exige qu'on dépouille d'abord les votations fédérales, auxquels les étrangers ne participent pas, et qu'ainsi on a donc eu le résultat partiels des Suisses avant d'y intégrer les bulletins de vote des étrangers.

Signalons que 70 électeurs se sont trompés de bulletins et ont voté avec le bulletin incomplet qui avait été envoyé à 1'800 votants environ. Le canton, auteur de la bourde, avait envoyé dans les deux jours un nouveau bulletin et une explication, mais certaines personnes ne lisent visiblement pas leur courrier officiel. S'appuyant sur ce fait, la droite a déposé recours contre le résultat du vote. A ce jour, le Conseil d'Etat n'a toujours pas rendu son verdict sur ce recours. S'il devait être accepté, la population veveysanne serait appelée aux urnes à nouveau à fin juin.

**Laurent Ballif, Syndic**

1 e r M a i 2 0 1 0 - U N I A

## L'ÉGALITÉ

**L** Y A de nombreuses années que les femmes se mobilisent pour faire avancer l'égalité entre femmes et hommes.

Cela date en effet de

- ▶ 1971 date de l'introduction du droit de vote des femmes en Suisse
- ▶ 1981 l'égalité des droits est ancrée dans la constitution fédérale à l'art 8
- ▶ 1988 création du bureau fédéral de l'égalité
- ▶ 1991 le 14 juin, environ 500'000 femmes font la grève
- ▶ 1996 loi sur l'égalité
- ▶ 1998 révision de la loi sur le travail.

L'égalité n'est toujours pas respectée, notamment en matière salariale, et du partage des tâches domestiques.

Le travail du soir et de nuit de même que le travail du dimanche sont en progression. Aujourd'hui, une salariée sur cinq travaille occasionnellement ou régulièrement le dimanche.

Pas moins de 20% des femmes travaillent le soir.

Sauf exception (hôpitaux, homes), ces horaires ne sont pas socialement utiles; ils servent principalement les intérêts des employeurs tels que les grands magasins et leur obsession de vouloir toujours allonger les horaires d'ouverture, au détriment des conditions de travail.

Les femmes sont les plus touchées par la précarité, en particulier par le travail sur appel qui est en augmentation. 8.33% des femmes sont en possession d'un tel contrat, contre seulement 4.9% pour les hommes.

Il est bien connu que de s'absenter de la maison le soir ou le week-end favorise une vie de famille équilibrée !

**L'égalité entre femmes et hommes est un programme valable en tout temps !**

**Les femmes ne doivent pas payer la crise !**

Le syndicat veut que cette égalité des droits ne reste pas que sur papier mais qu'elle se réalise dans notre vie de tous les jours.

**Rejoignez-nous**

Dominique Fovanna  
Secrétaire syndicale



### N'HÉSITEZ PLUS !

Nous avons besoin de vous ! Venez nous rejoindre.

Nom / prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Parti Socialiste Veveysan, Case postale 855, 1800 Vevey 1

**Un entretien ? téléphonez au 021 922 54 30**

**E-mail: egavin@ps-veveysan.ch**

**IMPRIMERIE**

**ROS**

**Rapide Offset Service SA**

Chemin de la Forêt 14 1024 ECUBLENS

Tél. 021 636 36 10 • Fax 021 636 36 11

e-mail: bbircher@worldcom.ch

*votre  
imprimeur*